## NOTE D'INFORMATION

#### **FCP CAPITAL SERENITE**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion

BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhiad wattrioui
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20153 en date du 28/10/2020.

OTT March MAR

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca représentée par Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION 63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca

Tél.: +212 5 20 36 43 00 Fax: 05 22 47 06 86

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

#### **CARACTERISTIQUES GENERALES** 1-

Dénomination sociale

: FCP CAPITAL SERENITE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038697

Date et référence de l'agrément

: 15/07/2020, GP20079

Date de création

: 19/04/2010

Siège social

: 63, Bd Moulay Youssef

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay

Youssef représentée par Myriem BOUAZZOUI en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire

: BMCE Bank of Africa sise à 140, Avenue HASSAN II,

Casablanca représentée par Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire BMCE

CAPITAL et Ali FASSI FIHRI en sa qualité de Directeur BMCE Capital Titres

Commercialisateur

**BMCE Capital Gestion** 

Téléphone **Etablissements** Responsable à contacter commercialisateurs 05 20 36 43 00 Conseillers en Investissement.

Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par Bahaa SAAIDI



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations MLT

- Sensibilité min : 1.1 (exclu)
- Sensibilité min : 5.1 (inclus)

Indice de référence : MBI Moyen Terme. Calculé et publié quotidiennement par BMCE

Capital.

 Objectifs de gestion : L'objectif du FCP « Capital Sérénité » est d'offrir à BMCE Bank of Africa un outil de placement procurant un rendement supérieur à son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique Le FCP « Capital Sérénité » sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP « Capital Sérénité » est constitué des :

- Actions;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Certificats d'investissements;
- · Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de placement collectif en capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 2 ans et plus.
- Souscripteurs concernés : BMCE BANK OF AFRICA



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 24/09/2010
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion le premier jour ouvrable qui suit sa détermination, publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
  - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de l'établissement de commercialisation au plus tard à 11h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative;
  - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat;
  - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



# IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscription sont de 2%HT maximum de la valeur liquidative.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat sont de 2%HT maximum de la valeur liquidative. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

# Cas d'exonération :

 Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul ne seront pas soumis aux commissions précitées.

## Frais de gestion :

Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation de la société de gestion	Selon le taux fixé dans le mandat de gestion
Frais de publication	Selon les tarifs de publications
Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur
Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3600 DH HT
Commission AMMC	0,025 % HT
Commission Dépositaire	0,0100 % HT
Commissaire aux Comptes	18 000 DH HT

